

Assemblée communale du 30 mai 2012

Au nom du Conseil communal, c'est avec plaisir que M. le syndic accueille les 38 citoyens présents et leur souhaite la plus cordiale bienvenue pour participer à cette assemblée ordinaire des comptes 2011.

Conformément à l'article 11 de la loi sur les communes, le Conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la FO du 18 mai 2012, par affichage au pilier public, par avis tous ménages du 21 mai 2012 et par insertion sur le site internet de la commune www.echarlens.ch

M. le syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : Messieurs Olivier Risse et Emmanuel Gremion.

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette tâche.

M. le syndic précise que l'assemblée vote à mainlevée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

M. le syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le syndic** déclare les délibérations ouvertes.

M. le syndic demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011
2. Comptes 2011
 - compte de fonctionnement
 - compte des investissements
 - rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - approbation
3. Modification des statuts de l'AMER - décision
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

I. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal. A l'avenir, ce document sera également accessible sur le site internet de la commune.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2. Comptes 2011

Les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, vont procéder à la présentation des comptes 2011

Dans l'ordre suivant :

- Compte de fonctionnement
- Récapitulation du compte de fonctionnement
- Compte des investissements
- Récapitulation du compte des investissements
- Bilan

Projection des comptes au beamer et mise à disposition des documents dans la salle.

Ce sera ensuite au tour de la commission financière de présenter leur rapport, sur la base du rapport de l'organe de révision.

Pour terminer ce chapitre, il sera procédé au vote d'approbation par l'assemblée.

Explications du Conseil communal

01.310.20 et 01.310.00 – rémunération des scrutateurs et matériel de vote

Les coûts liés aux élections en 2011 ont été moins élevés que prévus.

02.311.00 – Achats de machines et mobilier

Le montant plus élevé que le budget est consécutif au fait que l'imprimante de l'administration a dû être changée et il s'est avéré qu'il était préférable d'acheter cette machine plutôt que de la louer.

02.317.10 – Cadeaux d'anniversaire, décès, naissance, etc.

Ont été imputés à ce compte, notamment le souper des jeunes citoyens, une attention pour remercier Patricia Gremaud pour ses 20 ans d'activité et une couronne pour le décès de † Marcel Dupont, le papa de notre employé communal M. Gilbert Dupont.

02.318.20 – Frais de ports + Swisscom

Montant sensiblement supérieur au budget. Il s'agit en fait d'un exercice comptable pour simplifier les écritures. Tous les frais de port sont maintenant regroupés sur ce poste et non plus ventilés comme auparavant.

16.430.00 – Contribution de remplacement abris PC

La différence est liée à une provision pour abris PC.

29.301.00 – Salaires personnel de conciergerie

Les charges ont sensiblement augmentées et consécutives au nettoyage journalier des WC au vue de l'augmentation des élèves.

29.314.00 – Entretien des bâtiments

Suite au contrôle de Cinelec, nous avons dû effectuer quelques travaux de remise en conformité des installations électriques à l'école.

M. Olivier Marro demande si ce poste 29 – Administration scolaire concerne uniquement le bâtiment scolaire.

M. le syndic peut lui répondre que oui, ce poste concerne uniquement le bâtiment scolaire.

33.390.00 – Ventilation salaire personnel de voirie

Il s'agit de travaux effectués par le personnel communal. La différence par rapport au budget provient du fait qu'il y a eu moins de travaux effectués sur les sentiers pédestres cette année.

M. Olivier Marro demande des explications au sujet du poste 54.365.00 Subventions garderies.

Mme Elisabeth Ding explique que ce poste concerne les Galopins.

62 – Routes communales, génie civil

La différence provient du fait que l'hiver 2011 a été clément, ce qui a permis de diminuer les charges du personnel et du sel pour déneigement.

62.314.20 – Entretien signalisation + éclairage public

La différence provient de travaux qui n'ont pas pu être réalisés en 2011 et reportés cette année.

62.312.00 – Eclairage public, consommation

Etant donné que les travaux n'ont pas été réalisés, les frais liés à la consommation de l'éclairage public n'ont pas encore diminués.

62.314.00 – Entretien routes (prestations tiers)

Il s'agit également de travaux qui n'ont pas été réalisés et reportés sur 2012.

70.314.10 – Canalisations / entretien

La différence provient de travaux qui n'ont pas été réalisés en 2011 et on retrouve la différence au poste 70.380.00 – Attribution à la réserve.

71.314.00 – Frais d'entretien des installations

Il s'agit également de travaux non réalisés et la différence se retrouve au chapitre 71.380.00 – Attribution à la réserve.

71.352.00 – participation à la STEP Vuippens

Montant représentant les factures reçues par l' AIS pour l'année 2011.

72 – Ordures ménagères

Le taux de recouvrement est de 64 % alors que la loi sur les communes autorise un 70%.

72.317.00 – Dédommagement véhicules édilité

Ce poste comprend les transports effectués par Gilbert Dupont pour amener certains déchets, notamment chez Etter à Vuadens.

72.318.00 – Déchets encombrants

On remarque une augmentation par rapport au budget, ceci provient de l'augmentation des déchets encombrants, principalement à cause du dépôt de petits objets alors qu'ils devraient être mis dans les sacs consignés. Pour ce sujet, M. Olivier Studer reviendra plus en détail dans le point 4 de l'ordre du jour.

72.318.01 – Déchets ménagers

Une augmentation de CHF 2'500.00 par rapport au budget. Pour ce poste, il avait été tenu compte des comptes 2010.

72.318.22 – Saidef Posieux

Pour ce poste (incinération des déchets à la Saidef) on peut également remarquer une constante augmentation des coûts.

72.318.23 – Etter Vuadens

Ce poste est lié au dépôt du verre à la déchetterie et aussi en légère augmentation par rapport au budget.

72.434.05 – Répartition Niquille Charmey

Ce poste a été trop évalué au niveau du budget.

72.434.20 – taxes de base

Ce poste a également été trop évalué pour le budget.

75 – Correction des eaux et endiguement

La différence par rapport au budget provient de travaux qui ont été réalisés par le Syndicat des Endiguements de la Sionge en fin d'année. Travaux à exécuter sur les communes de Vuadens et Vaulruz et pour lesquels nous n'avons pas encore reçu les factures.

78.311.00 – Achat : sachets poubelles – chiens

Achat de sacs à poubelles adaptés pour les poubelles pour chiens.

79.318.30 – Mise à jour du cadastre

La différence est liée au fait que nous avons eu moins de mise à jour du cadastre durant l'année 2011.

79.319.00 – Remboursement cartes de construction

Les cartes de construction à rembourser ont été plus nombreuses que prévues.

80.311.0 – Achat de matériel

Achat de matériel pour des travaux d'endiguement ou autres moins important que prévu.

81.435.10 – Vente de bois de service

La nette diminution des revenus provient du fait que la qualité des bois de service a été surévaluée.

81.435.00 – Vente bois de feu

La vente du bois de feu compense la vente de bois de service ainsi que le poste 81.461.00 – Subventions cantonales.

81.314.05 – Travaux de plantation et soins jeunes plants

Pour cette année 2011, les travaux réalisés ont été inférieurs à ceux projetés.

90 – Impôts

En général, les chiffres sont très proches des budgets.

90.321.00 – Intérêts rémunérateurs

Ce poste est compensé par le 91.421.01 – Intérêts moratoires et compensatoires.

90.404.00 – Impôts sur les mutations immobilières

Pour ce poste, on peut constater que les mutations immobilières sont plus importantes que les prévisions.

943.312.00 – Energie – combustible

Dépenses nettement inférieures que prévues.

943.332.00 – Amortissement immeuble

Ce poste a été supprimé de ce chapitre et reporté dans les amortissements comptables.

943.382.00 – Attribution fonds rénovation

Lors de l'élaboration du budget, il avait été question d'équilibrer les comptes de la Croix-Verte et d'attribuer le solde positif à un fonds de rénovation. Suite à une discussion avec la commission financière, le Conseil communal a décidé d'attribuer un montant de CHF 20'000.00 au fonds de rénovation au lieu du solde du compte.

99.319.00 – Dépenses non spécifiées

Il s'agit de la réserve octroyée au Conseil communal pour des imprévues et qui n'a pas été utilisée en 2011.

99.332.10 – Amortissements libres comptables

Pour cet exercice 2011, nous avons pu réaliser des amortissements comptables pour un montant de CHF 107'192.41.

99.332.00 – Amortissements extraordinaires

Un montant de CHF 100'238.00 a été attribué à des amortissements extraordinaires.

Résultat du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle par un total de charges de CHF 2'732'354.84 contre un total de produits de CHF 2'735'493.96, soit un excédent de produits de CHF 3'139.12 après amortissement extraordinaires de CHF 100'238.00.

Aucun complément d'informations n'étant demandé pour le compte de fonctionnement, **M. le syndic** propose de poursuivre avec le compte des investissements.

M. le syndic précise que le Conseil communal va donner des informations sur les investissements bouclés et non sur les postes reportés.

29.503.00 – Transformation appartement de l'école**Décompte final**

Budget voté le 12 décembre 2007	CHF 149'000.00
Subvention cantonale	CHF 18'824.20
Dépenses 2008-2011	<u>CHF - 146'944.45</u>
Solde non-utilisé	CHF 20'879.75

M. le syndic explique de ces travaux de rénovation se sont déroulés correctement et sans surprises.

29.503.20 – Aménagement 2ème cours d'école**Décompte final**

Budget voté le 10 décembre 2009	CHF	90'000.00
Dépenses 2010-2011	<u>CHF</u>	<u>- 91'440.25</u>
Excédent de charges	CHF	- 1'440.25

Ce dépassement de budget correspond à 1,6 % ce qui est relativement faible. Ce dépassement est consécutif au fait que nous avons prévu de récupérer l'ancien jeu en bois mais au moment de son positionnement dans la nouvelle cour d'école, il occupait trop de place. Par conséquent, il a été décidé d'acheter d'autres éléments avec des dimensions plus réduites et de trouver un nouvel emplacement pour le jeu en bois.

29.506.10 – Equipement d'une nouvelle salle de classe**Décompte final**

Budget voté le 29 avril 2009	CHF	48'000.00
Dépenses 2009-2011	<u>CHF</u>	<u>- 44'919.50</u>
Solde non-utilisé	CHF	3'080.50

Cet investissement étant très proche du budget n'amène aucun commentaire de la part de **M. le syndic**.

30.509.00 – Ouvrage sur l'histoire d'Echarlens**Décompte final**

Budget voté le 13 décembre 2000	CHF	50'000.00
Vente de livres 2011	CHF	4'410.00
Dépenses 2006-2011	<u>CHF</u>	<u>- 41'439.70</u>
Solde non-utilisé	CHF	12'970.30

Le résultat positif est lié au fait que nous avons trouvé une bonne collaboration avec l'auteur M. Gilbert Gremaud ainsi qu'avec l'éditeur, les Editions de la Sarine. Les discussions ont permis de trouver des arrangements intéressants pour la commune, ce qui permet de présenter ce solde positif de CHF 12'970.30.

943.503.60 – Réfection café/grande salle – travaux

Les détails financiers de cette réalisation seront présentés à l'assemblée de décembre 2012. Pour ce poste des factures sont encore ouvertes et l'investissement ne peut pas encore être clôturé.

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer au récapitulatif des investissements.

Récapitulatif des investissements

On retrouve un total de charges de CHF 410'058.61, le revenu correspond à l'équilibre avec les transferts au bilan.

Aucun complément d'information n'étant souhaité, **M. le syndic** propose de passer au bilan.

Le résultat de l'année montre un résultat en cours de CHF 3'139.12 ainsi que des amortissements extraordinaires réalisés sur les actifs ainsi que les réserves qui ont augmenté durant l'année.

Au terme de la présentation des comptes 2011, M. le syndic relève que le Conseil communal est satisfait de présenter un résultat positif pour l'exercice des comptes 2011, soit un bénéfice net de CHF 3'139.12 après des amortissements extraordinaires de CHF 100'238.00.

Le Conseil communal est d'autant plus satisfait de présenter ce résultat alors que le budget 2011 prévoyait un excédent de charge de CHF 79'414.65.

Cette situation est liée essentiellement à deux facteurs :

- D'une part les dépenses ont été bien maîtrisées, les différents postes étant rarement supérieurs au budget. Le montant total des charges est même inférieur au montant budgété mais, comme nous l'avons vu à la lecture des comptes, ceci est dû en partie à des travaux non réalisés.
- D'autre part, les recettes ont été supérieures aux prévisions, principalement le poste de l'impôt sur les mutations immobilières.

Pour reprendre les mots de l'organe de révision, il s'agit somme toute d'un bon millésime.

Par la présentation d'un graphique représentant la répartition des charges par secteur, l'assistance peut se rendre compte comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de produit et que la différence principale avec 2009 est la proportion des dépenses liées à l'enseignement et à la formation qui s'est sensiblement accentuée (de 25 à 33 Fr.)

Aucun complément d'information n'étant souhaité, **M. le syndic** propose de passer au rapport de la commission financière.

Pour cela, **M. le syndic** a le plaisir de passer la parole à la commission financière qui s'exprime par la voix de son président **M. Vincent Ducrot**, pour la lecture de leur rapport.

Les comptes 2011 ont été examinés par la Société de révision Sorefisa. Celle-ci a remis son rapport le 20 avril 2012.

Rapport de la Commission financière

La commission financière a rencontré le Conseil communal, la boursière communale et la Société Sorefisa pour discuter de ce document. La Société de révision n'a formulé aucune remarque particulière et a confirmé la conformité des comptes avec les dispositions légales. Elle a relevé qu'un effort particulier a dû être fait cette année pour assurer le bouclage, ceci en raison de problèmes informatiques cumulés avec l'absence, suite à un accident, de la boursière.

La conformité des comptes est attestée par la conclusion suivante du rapport de révision : « Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis ».

Les comptes 2011 clôturent avec un bénéfice après amortissement de CHF 3'139.12 (CHF 4'346.74 en 2010). Une gestion rigoureuse et des recettes supérieures aux attentes ont permis de présenter un résultat positif alors que le budget prévoyait des chiffres rouges pour CHF 79'414.65. Des

amortissements non prévus de CHF 100'238.00 ont pu être effectués.

Les investissements effectués durant l'année 2011 n'apportent pas de commentaire particulier de la part de la Commission financière. Un peu plus de CHF 410'000.00 ont été investis en 2011, dont plus d'un 1/3 pour l'immeuble de la Croix-Verte. La Commission financière regrette qu'un certain nombre d'investissements prévus au budget aient été reportés. Plus de rigueur sera nécessaire dans la planification des investissements lors des prochains exercices.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour son travail et pour le climat de confiance qui a prévalu lors de la révision des comptes. Elle propose enfin à l'assemblée de donner décharge à la boursière et au Conseil communal pour les comptes 2011.

M. le syndic remercie **M. Vincent Ducrot** pour son rapport ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur investissement au sein de la commune. Leur précieuse collaboration, que ce soit avec le Conseil communal ou avec l'organe de révision externe est enrichissante et fort appréciée, au même titre que les dialogues constructifs que le Conseil communal peut échanger avec eux.

M. le syndic propose de passer au voter les comptes 2011 et précise que selon l'article 18 de la Loi sur les communes, les cinq membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

M. le syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2011 tels qu'ils ont été présentés de bien vouloir s'exprimer à main levée.

Résultat du vote :

Les comptes 2011 sont acceptés à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à Mme Patricia Gremion, boursière communale, ses remerciements et sa reconnaissance pour tout le travail qui a été réalisé en cette année particulière de début de législature et malgré un accident qui lui a considérablement compliqué la tâche. Merci Patricia.

Il profite de l'occasion pour adresser également ses remerciements à Mme Patricia Gremaud, secrétaire communale. Le service qu'elle offre aux citoyens et son enthousiasme communicatif sont toujours aussi autant appréciés.

3. Modification des statuts de l'AMER - décision

En vertu de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à la lecture du règlement. Les documents étaient disponibles pour consultation au bureau communal.

Pour la présentation, **M. le syndic** donne la parole à **M. Hervé Romanens**, en charge du dicastère de l'eau potable.

M. Hervé Romanens précise que suite au retrait de la commune de Riaz de l'AMER, les statuts doivent être modifiés. Il propose de passer en revue les différents articles corrigés, à savoir :

Suppression de la mention « Commune de Riaz » dans les articles suivants :

Art 1 Les membres : Echarlens et Marsens

Art 2 Nom de l'association : Association des communes d'Echarlens et Marsens pour l'entretien et l'exploitation d'une adduction d'eau

Art 7 Répartition des communes :
Assemblée des délégués
Nombre de voix : Marsens 4 voix, Echarlens 3 voix
En cas de litige, le Préfet est l'organe de recours

Art 12 Composition du Comité :
Marsens 2 membres (inchangé)
Echarlens 2 membres (inchangé)

Autres modifications :

Art 3 Buts et moyens

L'Association a pour but d'alimenter en eau potable et en eau pour la défense incendie ainsi que d'assurer les besoins en eau de secours des communes membres et clientes.

- a) Assume toutes les tâches et compétences décrites par la loi sur l'eau potable du 6 octobre 2011.
- e) Garantit aux communes membres et clientes une pression et une capacité suffisante pour la défense incendie.

Le Conseil communal propose à l'assistance d'accepter la modification des statuts de l'AMER. Il s'agit d'une solution transitoire intermédiaire car une entente à deux communes n'est pas idéale. Le but est ensuite de partir sur une entente intercommunale.

M. le syndic précise que la forme juridique d'une association n'est pas adaptée pour une association à deux communes. La solution proposée ce soir est une solution intermédiaire mais on va devoir plancher maintenant sur une association intercommunale, au même titre que celle que nous avons déjà au niveau du cercle scolaire. Actuellement Fribourg nous presse pour mettre à jour les statuts de l'AMER et on se devait de le faire maintenant. Ce qui nous laissera du temps pour mettre sur pied une entente qui, sur la forme juridique, sera plus logique que celle que l'on a actuellement.

Avant de passer au vote, **M. le syndic** demande si quelqu'un souhaite de plus amples renseignements.

M. Olivier Marro relève le fait que l'on a rajouté « clientes » dans les statuts et demande si sont les « clientes ».

M. le Syndic lui répond que ce sont des clients potentiels, Pont-le-Ville et Vaulruz. Les anciens statuts prévoyaient d'approvisionner uniquement les trois communes membres et ce rajout permet d'être également en règle de ce côté.

Mme Josiane Bassenne demande dans quel sens et avec qui ira cette future association.

M. le syndic lui répond que pour l'instant elle comprendra Echarlens et Marsens et ceci devrait rester entre les deux communes. Il revient sur le fait que la fusion des captages AMER – ACAPE avec les communes de la rive gauche avait déjà fait l'objet d'une étude mais que celle-ci n'avait pas abouti.

M. Philippe Gremaud demande pourquoi la commune de Riaz a quitté l'association.

M. le syndic précise que Riaz intervenait très peu dans cette association avec une consommation minimale car le 95% de la consommation d'eau de Riaz provient d'EauSud. En définitive, il ne souhaitait plus participer à cette association qui leur donnait du travail et leur apportait que très peu et c'est la principale raison pour laquelle la commune de Riaz a demandé à se retirer.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent les modifications de statuts de l'AMER se manifestent par main levée.

Résultat du vote :

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

4. Informations du Conseil communal

M. le syndic annonce que les informations vont porter sur plusieurs sujets. D'emblée il passe la parole à M. Jean-Paul Braillard, chef de l'ORCOC.

Informations sur l'ORCOC

L'ORCOC, l'organe commun de conduite sera présentée par **M. Jean-Paul Braillard**, chef de l'ORCOC Basse Gruyère – Rive gauche. Cette organisation regroupe les communes d'Echarlens, Marsens, Pont-en-Ogoz et Sorens.

Pour cette présentation **M. le syndic** passe à la parole à **M. Jean-Paul Braillard** qui remercie le Conseil communal et l'assistance de consacrer un moment pour recevoir des informations liées à cet organe ORCOC.

L'ORCOC touche la population de près et de loin, étant donné qu'il s'agit de la protection de la population.

Les points abordés par M. Braillard dans le cadre de la présentation ORCOC seront les suivantes :

1. La protection de la population
2. Les bases légales
3. L'organe cantonal de conduite
4. Les partenaires
5. Les tâches de l'ORCOC
6. L'organisation
7. La mise en place
8. Divers

Protection de la population :

L'ORCOC est une abréviation de l'Organe communal de conduite qui touche de près la protection de la population lors de catastrophes et des situations d'urgence.

Le but de la protection de la population est de prévenir et de maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence.

Les catastrophes sont des événements dommageables de grande ampleur qui mettent en danger la population ou ses bases d'existence.

Les situations d'urgence sont des situations créées par des circonstances qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger la population ou ses bases d'existence.

Les bases légales - Organe cantonal de conduite :

Loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile
Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004

Loi cantonale sur la protection de la population du 13 décembre 2007
(LProtPop)

Ces lois ont été votées par nos politiques et les communes ont aujourd'hui le devoir de mettre en place des différents ORCOC.

La LotPo

instiue un organe cantonal de conduite (OCC)

impose aux communes la création d'organes communaux de conduite (ORCOC)

Les partenaires :

La police, Les sapeurs-pompiers, la santé publique, la protection civile et les services techniques (édilité dans les communes, les cantonniers, etc.)

Les tâches de l'ORCOC :

Elles couvrent, en principe, trois domaines :

1. Analyse des risques:

- participation à l'analyse des risques cantonaux
- établissement du catalogue des risques communaux

2. Préparation:

- établissement des plans d'engagement
- formation et exercices

3. Engagement et remise en état:

- conduite de l'engagement sur le plan local
- coordination de la remise en état

M. Braillard présente la carte d'Echarlens qui montre quelques zones à risque situés le long de la Sionge et près du lac. Zone déjà répertoriées par le canton.

- Les tâches de l'ORCOC porte également sur une coordination entre les différents partenaires : PCi, Santé publique, Services techniques.
- Hébergement de personnes
- Appui logistique
- Lien avec l'autorité communale
- Logement des forces d'intervention
- Apport des connaissances locales

L'organisation

Une convention a été signée entre les quatre communes datée du 16 septembre 2010.

Il faut compter sur un planning de deux à trois ans pour la mise en place totale de l'ORCOC pour notre secteur.

La présentation porte également sur des informations liées à la mise sur pied et la mise en place de l'organisation.

Au terme de la présentation, la parole est donnée à l'assistance.

Du côté financier, **M. Jean-Pierre Yerly** demande qui va prendre en charge les frais inhérents à l'engagement de l'ORCOC.

M. Jean-Paul Braillard répond que les communes vont prendre en charge les frais par le biais d'une répartition par habitants.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** remercie **M. Jean-Paul Braillard** pour sa présentation tout en espérant n'avoir pas trop besoin des services l'ORCOC. Il profite de l'occasion pour le remercier pour son engagement dans cet organe de conduite.

Information sur le tri et la prise en charge des déchets à la déchetterie à Echarlens

Comme déjà annoncé dans la présentation des comptes, Olivier Studer tient à rappeler certaines règles à respecter dans la gestion des déchets.

Pour ce faire, le règlement communal est à disposition sur le site internet

<http://www.echarlens.ch/pdf/dechetterie.pdf>

Vieux papier

- Doit être mieux attaché pour faciliter le stockage et l'élimination par l'entreprise Niquille et Fils.

Déchets compostables – art. 9 du règlement

- Dans la mesure du possible, les déchets compostables doivent être compostés par leur détenteur dans des installations de compostage individuelles ou de quartier.

Déchets encombrants

- Nos déchets encombrants sont incinérés par l'entreprise SAIDEF à Posieux.
- Il s'agit de déchets dont l'une des dimensions est supérieure à 60 cm, ou l'une des particularités nécessite un broyage préalable avant leur déversement dans les fosses de stockage.
- Les dimensions maximales des déchets encombrants acceptés sont : 2 mètres de longueur et 25 cm de diamètre.

Pour ce poste, **M. le syndic** voudrait préciser que la gestion des déchets est un sujet préoccupant et qui revient régulièrement au sein du Conseil communal. Dans l'absolu ce ne sont pas des chiffres importants par rapport au budget mais c'est, contrairement aux charges liées pour lesquelles nous n'avons aucune influence, un poste où l'on peut faire quelque chose. Mais, pour ce faire, le Conseil communal doit y travailler et a besoin du soutien et du respect de tous les citoyens.

M. Pascal Mauron demande pourquoi la commune ne met pas directement une benne à la déchetterie pour le dépôt du papier.

M. le syndic répond que la déchetterie est trop petite. Actuellement on arrive à gérer les déchets tel quel mais on n'a pas la possibilité de mettre des bennes plus grandes. Si l'on avait plus de place, il est bien clair que l'on pourrait mettre en place des moyens plus modernes et surtout plus rentables

Sentier autour du lac de la Gruyère

Olivier Studer informe l'assistance que la partie haut du lac (Corbières-Broc) est terminée et balisée. Quelques petits travaux restent à faire vers Corbières – Villarvolard.

On peut trouver à l'Office du Tourisme un dépliant qui regroupe tous les sentiers de la Gruyère, dont la partie haute du tour du lac. Ce trajet mesure 14 km et peut se faire en 4h30

Partie bas lac (Corbières – Rossens) : 3 oppositions en cours de traitement

Quelques travaux seront effectués en juin par la PC et l'armée.

Le comité a participé au concours de la 3^{ème} édition de SwissRando et a gagné le 1^{er} prix d'une valeur de CHF 15'000.00. **Ce montant va aider à trouver de l'argent pour le financement de la suite du sentier.**

Il présente la carte du tracé que l'on peut retrouver sur le site de Gruyère Tourisme ou en tapant www.lacdelagruyere.ch

M. Olivier Marro relève que les mauvaises habitudes commencent déjà sur le sentier et demande des informations au niveau des interdictions par rapport aux usagers du sentier.

M. Olivier Studer répond que le sentier sera gravé d'interdiction ou de directives, notamment que les chiens doivent être tenus en laisse, interdiction aux chevaux et aux vélos. Les panneaux d'interdiction ne sont pas encore en place.

Informations sur l'Accueil extrascolaire (AES) par Mme Elisabeth Ding

Pour la prochaine rentrée scolaire, les services de l'AES La Passerelle seront pris en charge par les communes d'Echarlens et de Marsens. L'administration et la gestion de l'accueil seront assurées par la commune d'Echarlens.

L'AES La Passerelle va être dissout, raison pour laquelle les communes vont reprendre le relais pour la suite.

Le service perdurera mais la gestion sera reprise par les communes lesquelles y travaillent pour la rentrée scolaire de cet automne.

5.- Divers

Avant de donner la parole aux citoyens dans ces divers, **M. le syndic** rappelle que c'est avec plaisir que nous accueillons les informations émanant des citoyennes et citoyens de notre village, que ce soit des propositions d'amélioration des infrastructures communales ainsi que des constatations de dégâts ou de choses endommagées dans le village. Pour ce faire, les citoyens peuvent contacter soit le Conseil communal, soit l'administration communale durant les heures d'ouverture.

La parole est donnée à l'assemblée pour les divers.

M. Jean-Pierre Yerly a bien remarqué le travail réalisé le long du Sentier des Légendes. Il reste maintenant les personnages qui sont toujours en triste état.

M. Olivier Studer précise qu'au niveau de la remise en état du Sentier des Légendes, une vision locale a eu lieu avec la SDLG et que des travaux sont prévus ce printemps, notamment la remise en état des personnages et la création d'un escalier. Pour la réalisation de ces travaux, un contact a déjà eu lieu avec la PCi et pourraient avoir lieu au mois de juin 2012.

M. Jean-Pierre Yerly relève que les chevaux et les motos empruntent ce Sentier ce qui provoquent bien des dégâts.

Oui répond **M. Olivier Studer**, on en est conscient et c'est la raison pour laquelle on va maintenant mettre en place des infrastructures ne permettant plus l'accès aux motos et aux chevaux.

Au sujet des chevaux, **M. le syndic** rajoute que la législation précise que les chevaux peuvent accéder en forêt sur les chemins carrossables uniquement. Par contre, la commune ne peut pas mettre des interdictions aux chevaux sur tous les chemins non carrossables mais le souci reste bien réel.

M. Vincent Ducrot demande si le Conseil communal a des nouvelles par rapport aux fusions de communes, notamment aux discussions qui ont eu lieu avec M. le préfet.

M. le syndic répond que chaque commune a été convoquée pour une réunion chez le Préfet, notamment pour discuter des nouvelles clés de répartition dont on en parlera lors de la prochaine assemblée communale et également des plans de fusions. Effectivement c'est à la charge des préfets de présenter un avant-projet jusqu'à fin juin. Dans ce sens, il a convoqué les syndics et les vices-syndics pour sonder les conseils communaux.

Pour notre part et comme déjà annoncé, le Conseil communal est favorable à une étude de fusions avec une vision rive gauche, respectivement une étude qui engloberait Riaz, Marsens, Sorens, Pont-en-Ogoz et Echarlens. Ensuite le Conseil communal devra étudier afin de pouvoir présenter des chiffres et des faits qui permettront aux citoyens de se faire une idée correcte de la problématique et par la suite de se prononcer par vote populaire.

Le préfet va maintenant regrouper les demandes et, le cas échéant réunira les communes pour entamer des discussions.

En cette fin d'assemblée, **M. le syndic** voudrait remercier particulièrement M. Olivier Gapany, membre du Conseil communal jusqu'au printemps dernier. Il aimerait lui dire toute la reconnaissance du Conseil communal pour le travail accompli depuis son accession en 2003 au Conseil communal. Il s'est occupé des dicastères de l'eau, de l'épuration, des constructions, de l'aménagement et de l'urbanisme. En homme passionné et engagé, avec son souci du travail bien fait, mais également sa pugnacité, il a concrétisé des projets conséquents dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'adduction d'eau ou de l'épuration. Il a notamment fait avancer la révision de notre d'aménagement, la modification des statuts de l' AIS, le projet de fusion des associations AMER et ACAPE, la mise en place du règlement d'épuration mais aussi l'élaboration du PGEE.

Cher Olivier, merci pour ton engagement sans faille et bon vent !

M. le syndic tient aussi à remercier Messieurs Hervé Romanens et Patrice Gremaud pour leur engagement au sein du Conseil communal. Il leur souhaite beaucoup de plaisir à œuvrer au sein du Conseil communal.

M. le syndic tient enfin à relever les mérites et à remercier les personnes qui assument les tâches indispensables au bon fonctionnement de notre commune.

Ses collègues, membre du conseil communal, qui lui ont apporté leur précieux soutien et qui se dévouent admirablement devant l'envergure et la complexité des tâches à assumer. Bravo et encore merci de vous mettre au service de la collectivité.

L'administration communale avec Mesdames Patricia Gremaud et Patricia Gremion.

Notre employé communal à l'édilité, M. Gilbert Dupont, homme à tout faire, toujours disponible pour les tâches que nous lui confions.

Mme Nathalie Sottas, concierge des écoles et ses aides, qui se dévouent sans compter et bien souvent dans l'ombre.

A tout le personnel auxiliaire.

Aux membres des commissions financières, d'aménagement, scolaire, du feu et de naturalisation.

Et à vous toutes et tous, contribuables, citoyennes et citoyens de notre commune.

Il remercie les membres présents pour leur participation, leur écoute et leur confiance. Il clôt l'assemblée et invite l'assistance à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire :

Le syndic :

Patricia Gremaud

Antoine Gremaud